

BULLETIN MUNICIPAL



POULE-LES ÉCHARMEAUX

Hiver 2020

N°73

Le mot du Maire

En cette nouvelle année, je présente mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite à tous les habitants que je n'ai pas encore pu rencontrer.

Les 15 et 22 mars, nous serons appelés au scrutin pour une élection qui compte dans la vie communale et qui va déterminer la marche à suivre pour la commune durant six années.

Comme je l'ai annoncé lors de la cérémonie des vœux du maire le 11 janvier, je ne serai pas candidate aux prochaines élections municipales. J'ai pris beaucoup de plaisir à accomplir la tâche qui m'a été confiée, tâche difficile et très prenante. L'objectif constant avec l'équipe municipale a toujours été de travailler dans l'intérêt collectif et pour le bien de tous, en agissant au mieux avec les moyens disponibles.

Je resterai une habitante attentive à ma commune et suis persuadée qu'une autre équipe saura apporter des idées neuves pour ce beau village qui est le nôtre.

Joëlle Couleur



LES MANIFESTATIONS

FÉVRIER

samedi 8 : Soirée de la classe en 0

samedi 15 : Sainte Barbe des sapeurs-pompiers

samedi 15 : Concours de belote du foot (FCLP)

dimanche 16 : Vente de boudin du foot (FCLP)

samedi 29 : Sortie culturelle à la journée « carrières de Glay, musée de la mine et de la minéralogie » organisée par le CCAS et l'Association des Familles.

MARS

du 2 au 6 : VHB vacances à la carte

samedi 14 : Repas de la chasse communale

dimanche 22 : Vente des classes en 0

dimanche 22 : Théâtre avec l'AGRAF organisé par l'Association des Familles

Dans ce numéro

Informations pratiques	P : 2
Comptes rendus des conseils municipaux	P : 3 à 9
La fibre optique - l'école publique	P : 9
La parole aux Associations	P : 10 à 11
Élections municipales et intercommunales	P : 12

BULLETIN MUNICIPAL

INFORMATIONS MUNICIPALES

MAIRIE

Ouverture au public :

Lundi, vendredi : **14 h 00-17 h 00**
Mardi, mercredi, jeudi, samedi : **9 h 00-12 h 00**

Tel. : 04 74 03 64 48

Fax : 04 74 03 68 71

adresse mail :

secretariat@poulelesecharmeaux.fr

Recherches généalogiques :

vendredi 15 h 00-16 h 30

Adresse du site internet :

<https://www.poulelesecharmeaux.fr>

AGENCE POSTALE

Horaires d'ouverture :

Mardi : **8 h 00 -12 h 00**

Mercredi : **8 h 30 -12 h 00**

Jeudi : **8 h 00-12 h 00**

Vendredi : **8 h 00-12 h 00/14 h 00-16 h 00**

Samedi : **8 h 00/12 h 00**

Tél : 04 74 60 14 79

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Mercredi de 10 h à 11 h 30

Jeudi de 16 h à 18 h, samedi de 9 h 30 à 11 h 30

DÉCHÈTERIE St NIZIER d'AZERGUES

Tél : 04 74 02 01 51

lundi de 14 h à 17 h 30,

mercredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 17 h 30

jeudi de 9 h à 12 h

samedi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30

ÉTAT CIVIL 2019

NAISSANCES

CHERBUT Louis 8 janvier
MARLIERE SANITAS Annabelle 13 janvier
JONARD Émilie 24 janvier
DUMORD Aaron 12 mars
FLÈCHE Antoine 31 mars
AUBONNET Nathan 18 avril
VEJSELI Rukaya 11 mai
BERNARD Victor 31 mai
MARTINEZ Y MARTINEZ Léona 5 juillet
GILLIBERT Alexandra 3 août
BRAZ Manoé 16 septembre
LACOQUE Faustine 30 septembre

MARIAGES

GILLIBERT Anthony / PERRAS Audrey
13 avril
JUSTIN Thierry / FERREIRA Catherine
27 avril
COFFY Loïc / GUILLOT Audrey Odette
10 août
GOOSSENS Guy / LESUISSE Sandrine
16 août
NIATEL Michaël / SAINT-BONNET Emilie
28 septembre

DÉCÈS

RAY Michel 14 janvier
RAMBERTON Claudia 23 janvier
HERITIER Noëlle 28 janvier
RETINI Christian 4 février
AVELLANEDA Raphaël 12 mars
PATAY André 21 avril
ALDANA Lucienne 16 juillet
CHAMPALE Robert 23 août
SAPIN Jean 25 août
AUGAGNEUR André 21 septembre
CHAMPALE Denis 17 novembre
PAUGET Nadine 26 décembre

NUMÉROS D'HABITATIONS

Trop de personnes n'ont pas encore posé leur plaque avec le numéro de leur habitation. Cela fait pourtant 2 ans que les nouvelles adresses sont opérationnelles.

Il est important de rappeler l'intérêt de cette numérotation pour les livraisons, pour les secours, pour le recensement et indispensable pour être relié à la fibre optique qui arrive prochainement dans notre commune.

BULLETIN MUNICIPAL

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Les questions diverses sont disponibles en mairie ou sur le site de la commune

Vendredi 27 SEPTEMBRE 2019

Présents : Joëlle COULEUR ; Vincent HOFFMANN ; Jean-Marc TRONCY ; Raphaël CODELLO ; Jean-Marc DESMONCEAUX ; Isabelle PETIT ; Aymeric CHAMPALE ; Bernadette LABROSSE ; Nicolas DÉAL ; Jean-Marc BASSY

Excusés : Monique CARRET pouvoir à Joëlle COULEUR ; Anne FIMBEL pouvoir à Bernadette LABROSSE ; Jean-Baptiste BÉROUJON pouvoir à Jean-Marc DESMONCEAUX ; Colette FLÈCHE pouvoir à Aymeric CHAMPALE

Secrétaire de Séance : Isabelle PETIT

Madame le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour l'approbation de la convention d'usage avec le CENRA pour le site de la zone humide. Le conseil municipal autorise.

Le compte rendu de la séance du 26 juillet 2019 est approuvé.

BATIMENTS

1 Salle Municipale : Madame le Maire rappelle le projet initial, qui consiste à mettre aux normes d'accessibilité les sanitaires de la salle municipale ainsi que les sanitaires publics. Elle rappelle également le projet présenté le 26 juillet par Mme Cinquin, architecte, qui prévoit la rénovation complète de cette salle pour un montant de travaux de 179 684 € ht. Mme le Maire informe que Mme Cinquin a modifié le projet, suite à une réunion du 6 août. Le projet numéro 2 présente un montant de travaux de 145 484 € ht. La rénovation totale, pourrait se réaliser en 2 phases. M. Troncy informe qu'il convient de rajouter à ces estimations le coût des sanitaires publics non prévus dans le projet de l'architecte (sanitaires lombricompostage) : environ 12 000 € ht. Mme le Maire informe que le Sous-Préfet a accordé une subvention de 26 106 € dans le cadre de la DETR. Un plan de financement prévisionnel est présenté aux conseillers. M. Troncy rappelle l'obligation d'accessibilité dans les établissements recevant du public. M. Déal précise qu'il convient de penser au bien-être des enfants, cette salle étant également le restaurant scolaire des deux écoles. Le projet de base pourrait éventuellement être amélioré en réalisant l'isolation du plafond, ainsi que le remplacement des menuiseries. Certains membres du conseil municipal ne souhaitent pas engager de telles dépenses (projets de Mme Cinquin, architecte) étant en fin de mandat. Mme le Maire demande aux conseillers de se positionner sur chaque projet :

Projet 1 de Mme Cinquin, rénovation totale pour un montant de 179 684 € ht : 9 contre, 1 abstention

Projet 2 de Mme Cinquin, rénovation partielle pour un montant de 145 484 € ht : 7 contre,

Projet 3, accessibilité des sanitaires, isolation plafond et remplacement des menuiseries, pour un montant estimé à 80 000 € ht : 5 contre, 1 abstention

Le conseil municipal, approuve à la majorité, le projet 3, qui consiste à la mise aux normes des sanitaires de la salle municipale et publics, la rénovation de la toiture de la salle, l'isolation par le plafond ainsi que le remplacement des menuiseries.

2 Local commercial 3 Place de l'Eglise : Quatre candidatures pour ce local communal ont été reçues : snack, toiletteage canin, restaurant et salon de coiffure. Le projet de restaurant a été annulé en début de semaine, quant au projet du snack, nous n'avons pas obtenu plus de renseignements. M. Troncy donne lecture des candidatures. Après discussion, le conseil municipal, à la majorité, décide d'attribuer le local à Mme Stéphanie SIMON, coiffeuse exerçant actuellement sur la commune (13 pour, 1 abstention).

INTERCOMMUNALITE

3 Convention zone humide : Mme le Maire indique l'objet de cette convention entre la commune et le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône Alpes (CENRA) : permettre la mise en œuvre des actions de préservation du patrimoine naturel du site de la zone humide partagées par les deux parties, de mettre à disposition du Conservatoire l'usage des parcelles communales (ZS39, ZS41, ZS43, ZS44 et ZS221) pour la mise en œuvre des actions prévues au plan de gestion et discutées lors des comités de pilotage. Mme le Maire donne lecture de ladite convention. Celle-ci est conclue pour une durée de 10 ans. Des parcelles privées étant également concernées, des conventions seront signées avec les propriétaires. Les agents communaux doivent seulement nettoyer le passage de la passerelle. Le conseil municipal approuve cette convention à l'unanimité.

4 Couverture médicale : Mme le Maire informe que la COR finance les 20 % restant du projet. Elle donne lecture de la délibération de la COR. Elle rappelle que la région Auvergne Rhône Alpes finance le cabinet de téléconsultation à hauteur de 80 %. Le coût de cette installation s'élève à 29 880 €. Ce cabinet sera installé sur la commune de Lamure sur Azergues, dans la maison médicale, locaux appartenant à la COR.

5 Gestion des déchets : Une réunion est prévue le 3 octobre en mairie afin de faire le point sur la phase d'évaluation des nouveaux points de collecte. Points à faire remonter : l'aspect esthétique des containers, l'emplacement de certains :

bord de routes départementales : containers rapidement saturés

limite de voie communale : dangereux, visibilité réduite pour les usagers de la route

trop de containers entre la gare et le bourg

les containers en face du salon de coiffure sont à déplacer : installés sur des places de stationnement, souvent repositionnés en dépassant sur la voie.

PERSONNEL

6 Chèques cadeaux : A l'occasion de chaque fin d'année, Mme le Maire rappelle que le personnel actif de la collectivité reçoit un chèque cadeau. En 2018, il était d'un montant de 150 € et cela concernait 9 personnes. M. Déal précise que les agents bénéficient déjà du CNAS. Il est rappelé que le CNAS est une action sociale obligatoire depuis 2007 et de ce fait ne constitue pas un cadeau de fin d'année. Le conseil municipal décide à la majorité de renouveler les chèques cadeaux d'une valeur de 150 € (1 contre, 13 pour).

7 Recensement population : Mme le Maire rappelle les dates du recensement : 16 janvier au 15 février 2020. Comme en 2015 la possibilité sera offerte aux habitants de se recenser via internet. Trois agents recenseurs sont nécessaires pour réaliser ce travail qui exige discrétion, connaissance de la commune et un véhicule. Il appartient à la commune de les recruter et de les rémunérer. La formation des coordonnateurs aura lieu le 15 novembre en mairie avec le superviseur de l'INSEE. Une dotation de l'État pour le recensement sera versée.

VOIRIE – EAU

8 Déneigement : Comme chaque année il nous faut organiser la campagne de déneigement. Il est nécessaire de confier ce déneigement aux deux agriculteurs habituels. Ceux-ci rendent un service de qualité et d'une utilité indiscutable. Il est proposé de les rétribuer sur les mêmes bases que la campagne 2018/2019 à savoir 67 €/h HT (61 € en 2017/2018 et avant) et 375 € HT d'astreinte pour chacune des deux personnes. Mme le Maire donne lecture du bilan des frais de déneigement depuis 2015.

BULLETIN MUNICIPAL

	Montant	Nombre d'heures
Hiver 2018/2019	9390,44 €	141
Hiver 2017/2018	10 825,39 €	159
Hiver 2016/2017	6437,05 €	90
Hiver 2015/2016	5195,70 €	70

Le conseil municipal approuve le renouvellement de ces contrats à l'unanimité.

9 Aménagement des allées du cimetière : M. Hoffmann informe que les travaux seront achevés mardi. Il donne lecture du devis « Au bonheur des jardins » pour l'engazonnement des 2 cimetières : 1 824 € HT. Le conseil l'approuve à l'unanimité. Nous sommes en attente du retour de la demande de subvention auprès du Département.

10 Aménagement sécuritaire Chansaye : M. Hoffmann informe que les poteaux des radars sont installés. Le marquage au sol est prévu semaine 40, la fin du chantier vers le 15 octobre. Nous sommes en attente du retour de la demande de subvention amendes de police.

URBANISME

11 Droit de préemption : Mme le Maire rappelle que le fonds de commerce du bar sis 56 Place Pola va être repris prochainement. La commune, par délibération du 2 mars 2012 est autorisée à exercer un droit de préemption sur les fonds de commerce. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption sur le fonds de commerce situé 56 Place Pola.

12 PLU : Mme le Maire informe, que lors du conseil communautaire du 26 septembre, la COR a arrêté notre plan de zonage des eaux usées et des eaux pluviales. Il était nécessaire de le faire avant que nous arrêtions notre projet, ce qui devrait être fait en octobre, avant envoi des dossiers aux PPA (personnes publiques associées) qui donneront leurs avis. L'enquête publique pourra alors démarrer (durée d'un mois).

FINANCES

13 Décision modificative n° 2 au budget communal, approuvée à l'unanimité :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21318 : autres bâtiments publics		26 106,00€
Total D 21 : immobilisations corporelles		26 106,00€
R 1321 : État/établ.nationaux		26 106,00€
Total R 13 : subventions d'investissement		26 106,00€

Décision modificative n°3 au budget communal approuvée à l'unanimité :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : dépenses imprévues investissement		1848,00 €
Total D 020 : dépenses imprévues investissement		1848,00 €
R 024 : produit des cessions		1848,00 €
Total R 024 : produit des cessions		1848,00 €

ÉCOLE – SPORTS – LOISIRS

14 Rentrée scolaire : Mme Petit informe que suite à de nombreux départs à l'école publique, le nombre d'élève s'élève à 60. La nouvelle directrice, Mme Martin, a en charge la classe des CE2, CM1 et CM2 ; Mme Perret la classe des maternelles et Mme Giroudon la classe des GS, CP et CE 1. L'effectif de l'école Saint Martin se maintient à 51 élèves. M. Perras, directeur, a en charge les élèves de la maternelle jusqu'au CP et Mme Debise des CE jusqu'aux CM.

15 Cantine : la commission école/cantine s'est réunie à nouveau le 27 août pour poursuivre la mise en place du règlement du restaurant scolaire, adapté aux enfants selon les âges, et qui sera affiché dans la salle municipale. Des jeux leur seront proposés pour s'approprier ce règlement tout au long de l'année scolaire. L'exercice incendie a été réalisé à la cantine en informant le personnel et les enfants. Quelques points à améliorer :

Le rôle de chaque agent est à rappeler,

le point de rassemblement n'est pas idéal trop près du bâtiment, il conviendrait de l'installer sur le parking derrière le bâtiment

la porte d'entrée principale doit rester ouverte (sortie de secours également)

Un second exercice sera réalisé, sans prévenir ni le personnel, ni les enfants.

16 Raid Bleu : demande de l'Amada pour le Raid Bleu passage les 1^{er}, 2 et 3 novembre 2019. Une rencontre est prévue le 1^{er} octobre pour modifier le parcours. Le conseil valide la demande avec les modifications de parcours.

17 Trail du Sanglier : demande de l'association Sport et Loisirs de St Igny de Vers, passage sur la commune le 29 mars 2020. Le conseil valide.

18 Journée intergénérationnelle : Mme le Maire rappelle la date : lundi 14 octobre à Grandris, départ à 13h10 devant la mairie pour covoiturage.

BULLETIN MUNICIPAL

Vendredi 25 octobre 2019

Présents : Joëlle COULEUR ; Vincent HOFFMANN ; Jean-Marc TRONCY ; Monique CARRET ; Jean-Marc DESMONCEAUX ; Isabelle PETIT ; Jean-Baptiste BÉROUJON ; Colette FLÈCHE ; Aymeric CHAMPALE ; Bernadette LABROSSE ; Jean-Marc BASSY

Excusés : Raphaël CODELLO pouvoir à Joëlle COULEUR ; Nicolas DÉAL pouvoir à Aymeric CHAMPALE

Secrétaire de Séance : Aymeric CHAMPALE

Mme le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour les points suivants : remise en état des bornes incendie, acquisition d'une lame à neige, budget communal décision modificative n° 5. Le conseil approuve.

Le compte rendu de la séance du 27 septembre 2019 est approuvé.

Madame le maire informe le conseil municipal de la démission de Mme Anne FIMBEL, conseillère municipale. Mme le Maire la remercie pour le travail accompli.

BATIMENTS

1 Ecole : Madame le Maire informe le conseil que le brûleur de la chaudière de l'école a été remplacé en urgence par un brûleur d'occasion, suite à une panne. L'entreprise Lespinasse, avec qui la commune a un contrat d'entretien des chaudières, propose de remplacer le brûleur pour un coût de 2 990,98 € ht, ou de remplacer la chaudière qui a environ 40 ans. Mme le Maire donne lecture du devis de remplacement de la chaudière qui s'élève à 20 360,53 € ht. Certains conseillers évoquent un remplacement par une chaudière bois. Ce type de chaudière ne peut pas être installé à l'école : manque de place pour le stockage (granulés ou plaquettes) et accès difficile pour l'approvisionnement. Après discussion, le conseil municipal approuve le remplacement de la chaudière à la majorité (11 pour, 2 abstentions). Madame le Maire rappelle qu'une charte communale a été signée avec la COR, par laquelle les communes peuvent solliciter la COR pour l'obtention d'un fonds de concours. Madame le Maire propose de solliciter ce fonds de concours auprès de la COR pour un montant de 12 216,32 €, soit 50 % du coût TTC de remplacement de la chaudière. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à solliciter ce fonds de concours.

2 Salle Municipale – réfection toiture : Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de rénover la toiture de la salle municipale. Elle précise que ces travaux seront réalisés sur les vacances scolaires de 2020. A cet effet, elle donne lecture des trois devis reçus et demande au conseil municipal de se positionner. Messieurs Jean-Marc DESMONCEAUX et Jean-Baptiste BÉROUJON ne prennent part ni au débat, ni au vote (lien familial avec 2 entreprises sollicitées).

entreprise Desmonceaux = 26 732,50 € HT : 2 abstentions, 9 contre

entreprise Plasse = 20 690,82 € HT : 9 pour, 2 contre

entreprise Charpente Habitat Bois Dumontet = 24 983,92€ HT : 1 abstention, 2 pour, 8 contre.

Le devis de l'entreprise PLASSE d'un montant de 20 690,82 € ht est approuvé à la majorité.

3 Local commercial 3 Place de l'Eglise : Mme le Maire rappelle que suite à la réunion de conseil municipal du 27 septembre, la candidature de Mme Simon, salon de coiffure de la commune, a été retenue pour la location du local 3 Place de l'Eglise. Madame Simon est actuellement en attente pour le devenir de son salon actuel : étant encore en bail commercial 3/6/9 ans, il serait possible que nous ayons une période transitoire avant de partir sur un bail commercial 3/6/9 ans avec la commune.

4 Dépôt voirie : Mme le Maire informe qu'un cambriolage a eu lieu au dépôt communal avec un vol d'engins portatifs. L'effraction a occasionné des dégâts sur la porte principale et celle du local intérieur. A ce jour, nous n'avons pas les devis de réparation pour ces dégâts. Une plainte a été déposée et le dossier a été transmis aux assurances.

INTERCOMMUNALITE

5 Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Déchets année 2018 : Lors de sa séance du 26 septembre 2019, la COR a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service public du service d'élimination des déchets pour l'année 2018. Ce rapport a pour principal objectif de donner toute transparence au fonctionnement du service par une information précise des consommateurs sur la qualité et la performance du service. Il doit être présenté en conseil municipal et mis à disposition du public. Le rapport détaille les indicateurs techniques : le territoire, la présentation du service, la collecte et son organisation, les déchèteries, les actions de sensibilisation et les indicateurs financiers. Ce rapport est consultable en mairie et au siège de la COR à Tarare. Madame le Maire donne lecture du rapport. Les tonnages collectés sont les suivants : Ordures ménagères : 10 974 T (2017 : 10 953 T) soit + 0,19 % ; Emballages recyclables : 935 T (2017 : 872 T) soit + 7,22 % ; Verre : 1699 T (2017 : 1587 T) soit + 7,05 % ; Papier : 893 T (2017 : 862 T) soit + 3,60 % ; 13 781,25 T (2017 : 12 769,07 T) de déchets sont apportées en déchèterie sur les sites de Cours la Ville, Thizy les Bourgs, Amplepuis Tarare et Saint Nizier d'Azergues, soit 272 kg/an/usager (2017 : 252 kg/an/usager, 2016 : 243 kg/an/usager). Il est proposé de prendre acte de la communication de ce rapport et de le valider tel qu'il est présenté. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

6 Collecte latérale : phase d'évaluation, une réunion a eu lieu le 3 octobre en mairie. Ce qui a été convenu : déplacements des bacs rue Centrale (coiffeuse) vers le parking salle des fêtes, ajouts d'un bac verre et d'un bac papier et aménagement prévu ; le relais passe vers le parking salle municipale ; ajout d'un bac papier vers le parking en contrebas du col des Écharmeaux ; ajout d'un bac papier et changement bac verre à Pierre Longue ; déplacement des bacs des Fondrus vers le carrefour de la Buffaudière à droite.

7 Rapport annuel sur le Prix et Qualité du Service Assainissement année 2018 : Lors de sa séance du 26 septembre 2019, la COR a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service public du service d'assainissement pour l'année 2018. Ce rapport a pour principal objectif de donner toute transparence au fonctionnement du service par une information précise des consommateurs sur la qualité et la performance du service. Il doit être présenté en conseil municipal et mis à disposition du public. Le service assainissement de la COR est issu de la fusion en 2014 de 10 services d'assainissement collectif et non collectif. L'uniformisation des tarifs et des modes de gestion est en cours et se déroulera jusqu'en 2023. Il dessert 19 009 abonnés en assainissement collectif et concerne 41 919 habitants ; on compte 5322 usagers en ANC. Le rapport détaille tout ce qui constitue la compétence assainissement territoire par territoire : caractérisation technique du service ; l'activité du service ; tarification de l'assainissement sur le périmètre ; indicateurs de performance ; actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau ; abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité ; opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT). Nom du délégataire : SUEZ - 309, route de Lucenay 69380 ANSE ; début de contrat : 27/08/2018, date de fin de contrat : 31/08/2022. Mme le Maire donne lecture des faits marquants de l'année 2018. Pour l'assainissement non collectif, on relève 36,8 % d'installation conformes. Il est proposé de prendre acte de la communication de ce rapport et de le valider tel qu'il est présenté. Le conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

8 Modification des statuts : Madame le Maire dit que le Président de la COR a reçu plusieurs demandes de la part des communes membres pour demander l'implication de la COR, aux côtés des communes, dans le domaine de la politique de santé territoriale. La première demande (et la plus précise et immédiate) concerne la mise en place d'un dispositif de téléconsultation médicale au sein de la maison de santé de Lamure sur Azergues,

BULLETIN MUNICIPAL

établissement dont la COR est propriétaire des murs, par « héritage » de l'ex CCHVA. L'installation de cet équipement de téléconsultation, en complément des équipements existants sur la maison de santé, et sa mise en œuvre à titre expérimental, ne posent pas de problème en l'état actuel de la responsabilité du propriétaire des lieux (la COR), mais sa gestion justifie toutefois un élargissement de compétence. Compte tenu de ce projet, de celui de la passerelle de la gare de Tarare pour la desserte de l'hôpital, ainsi que des demandes de participation qu'il a reçues pour le financement des investissements de restructuration des EHPAD du Centre Hospitalier du Beaujolais Vert, le Président de la COR a proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'intégration d'une nouvelle compétence communautaire « Politique de santé communautaire », dans le cadre d'une nouvelle compétence facultative n° 18, qui porte uniquement sur les trois points suivants : création et gestion d'un centre de téléconsultation à la Maison de Santé de Lamure sur Azergues ; participation au financement des investissements de restructuration des EHPAD du Centre Hospitalier du Beaujolais Vert ; financement de la réalisation d'une passerelle piétonnière (sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF) distincte de la voirie communautaire, entre la gare SNCF et l'hôpital de Tarare. Le Président de la COR a confirmé que tout nouvel élargissement de la compétence en matière de santé, qui pourrait être proposé à l'initiative d'une commune, devra nécessairement faire l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil Communautaire et d'une nouvelle consultation des conseils municipaux des Communes. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (11 pour, 1 abstention, 1 contre) approuve la modification des statuts de la Communauté de l'Ouest Rhodanien par l'intégration d'une nouvelle compétence communautaire « Politique de santé communautaire » telle que définie ci-dessus, dans le cadre d'une nouvelle compétence facultative n° 18.

9 **MSAP** : Mme le Maire informe que le projet de l'ADHA n'a pas abouti, faute de communes voulant s'engager. Elle donne lecture du courrier de l'ADHA.

PERSONNEL

10 **Convention médecine de prévention avec le Centre de Gestion 69** : Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a adhéré au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Rhône en 2014, afin de faire face à la dissolution du service interentreprises de la médecine du travail. Le service de médecine préventive intervient pour tous les agents fonctionnaires (titulaires ou stagiaires) ainsi que pour tous les agents contractuels (de droit public ou de droit privé). Cette convention arrivant à échéance, il convient de renouveler cette adhésion. Mme le Maire rappelle la nature des principales missions de ce service :

Actions en milieu de travail (actions de prévention, améliorations des conditions, adaptation des postes, etc..)

Surveillance médicale des agents (visite d'embauche, suivi médical périodique, particulier et spécifique)

La participation financière au service de médecine prévention du CDG 69 est fixée comme suit : Tarif 2020 : 70 € par agent ; Tarif 2021/2022 : 80 € par agent. La convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2022. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des durées de 3 années. Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la convention d'adhésion au service de médecine préventive et autorise Mme le Maire à signer ladite convention.

VOIRIE – EAU

11 **Cimetière - aménagement des allées** : Monsieur Hoffmann, Adjoint, informe que les travaux d'aménagement des allées sont achevés. L'engazonnement est prévu après la toussaint. Mme le Maire informe que le Département a attribué à la commune une subvention de 10 000 €.

12 **Aménagement sécuritaire Chansaye** : Monsieur Hoffmann, Adjoint, informe que les travaux seront bientôt achevés. Les plots en verre seront installés prochainement. Mme le Maire informe que le Département a attribué à la commune une subvention de 5 800 € dans le cadre des amendes de police.

13 **Courrier des habitants du hameau Lafont** : Mme le Maire donne lecture du courrier des habitants du hameau de Lafont. Ceux-ci sollicitent la commune pour l'installation d'un miroir à l'intersection entre la D23 et le chemin du Moulin afin d'avoir plus de visibilité sur les véhicules provenant de Chénelette, ainsi que des ralentisseurs à chaque entrée du hameau (vitesse excessive). Monsieur Hoffmann précise que la pose d'un miroir rend obligatoire l'installation d'un stop à la voie communale. Plusieurs solutions sont envisageables afin de réduire la vitesse. Une réflexion est en cours.

14 **Transfert de la compétence Eau au 1^{er} janvier 2020** : Mme le Maire informe que la compétence eau sera exercée par la COR, communauté d'agglomération, obligatoirement à la date du 1^{er} janvier 2020. Une rencontre a eu lieu, à ce sujet, avec Monsieur Lefèvre, responsable du service Eau et Nature à la DDT. Nous sommes une commune isolée dans la COR au niveau de la gestion de notre eau car nous n'appartenons pas à un syndicat. Nous pouvons soit laisser la gestion de notre eau à la COR, soit nous rapprocher d'un syndicat, celui de la vallée d'Ardières étant le plus adapté. Mme le Maire informe qu'un contact avec le SIEVA a été pris début septembre. L'intégration éventuelle au SIEVA permettrait une sécurité, en cas de sécheresse encore plus importante dans l'avenir, si notre réseau ne suffisait plus à nous alimenter et une meilleure représentation de notre commune. Cependant, cela nécessite une étude sur le réseau, qui présente par ailleurs un linéaire de canalisations en PVC des années 1980 (problème déjà évoqué en conseil municipal), qui pourrait se révéler être un handicap et générer un refus d'intégration de la part du syndicat. Le délai restant d'ici janvier 2020 est très court, trois mois sont nécessaires pour effectuer toutes les démarches de rattachement. Le SIEVA, sur le territoire de la CCSB, perdra de toute façon la compétence eau en 2026. D'autre part, la COR envisage dès janvier 2020 de mener une étude plus globale et générale sur tout son territoire pour étudier l'interconnexion de tous les réseaux. L'objectif, tout en gardant les eaux de source, de la Loire et de la Saône, est d'arriver à un prix unique de l'eau et de travailler sur le renouvellement des réseaux pour économiser l'eau. La connexion avec le SIEVA est déjà faite pour la commune de Chénelette. Mme le Maire présente une comparaison des tarifs de l'eau de différents syndicats, du territoire de la COR, du SIEVA et de la commune de Poule. L'étude proposée par le SIEVA, qui serait faite par le cabinet KPMG, pourrait se réaliser sur un minimum de huit jours et aurait un coût de 8 325 € HT. Le conseil municipal, oui l'exposé de Mme le Maire, après discussion, n'approuve pas la proposition d'étude proposée par le SIEVA (12 contre, 1 abstention) et de ce fait approuve le transfert de la compétence Eau à la COR au 1^{er} janvier 2020.

15 **Poteaux incendie** : Monsieur Bassy, conseiller municipal, informe que ce jour, le SDMIS s'est déplacé sur la commune afin de valider les points d'eau répertoriés en réserve incendie. Il présente également un devis de SUEZ afin de remettre en état les poteaux incendie présentant des désordres : 17 187,69 € HT. Cette dépense sera prévue sur le budget Eau 2019. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis.

16 **Lame à neige** : Monsieur Troncy, Adjoint, présente un devis de la Société Laro pour l'équipement d'une lame à neige sur le tracteur tondeur : 2 241 € ht. Cet outil faciliterait le travail des adjoints techniques lors des épisodes neigeux. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis.

URBANISME

17 **Révision du Plan Local d'Urbanisme** : Mme le Maire informe que lors du conseil communautaire du 26 septembre 2019, la COR a arrêté notre plan de zonage des eaux usées et des eaux pluviales. Notre PLU pourra être arrêté lorsque tous les documents seront finalisés par le cabinet Latitude (fin octobre). Les conseillers devront examiner ces documents pendant quinze jours avant l'arrêt. Ensuite les PPA (Personnes Publiques Associées) auront un délai de trois mois pour se prononcer, ce qui porterait l'ouverture de l'enquête publique juste avant les élections ce qui n'est pas souhaitable (risque de contentieux). L'enquête publique sera donc reportée au tout début du mandat suivant et enfin le PLU sera approuvé. **FINANCES**

18 **Décision modificative n° 4** : a été rattachée au conseil du 27 septembre 2019 (vente du terrain ZI 140, 59,04 €), elle consiste à sortir ce terrain de l'actif de la commune. Approuvée à l'unanimité.

BULLETIN MUNICIPAL

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest		+ 59,04 €
R 024 : Produits des cessions		+59,04 €

19 Décision modificative n°5 : création du compte D 739223 à la demande de la trésorerie. Approuvée à l'unanimité.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61524 : entretien de bois et forêts	-342 €	
D 739223 : FPIC fonds national de péréquation		+ 342 €

20 Location licence IV à Monsieur Saugey : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur SAUGEY, propriétaire de l'ancien bar/restaurant dénommé « Le Gribouille », sollicite la location de la licence 4 de la commune pour l'exploitation de son commerce. Elle propose de louer cette licence à Monsieur SAUGEY, restaurant « Au Rico'chet » au prix de 80 € par mois. Il est rappelé que la licence était louée à Monsieur PIEGAY 100 € par mois avec option d'achat. Certains conseillers trouvent le tarif trop élevé pour une simple location. Après discussion, le conseil municipal, à la majorité (11 pour, 1 abstention) décide de louer cette licence IV à Monsieur SAUGEY au tarif de 60 € par mois et autorise Mme le Maire à signer le contrat.

ECOLE – SPORTS – LOISIRS

21 Raid Bleu : Passage du Raid Bleu sur la commune les 1^{er}, 2 et 3 novembre 2019. Suite à la rencontre du 1^{er} octobre dernier, les modifications du parcours souhaitées ont été faites.

Vendredi 29 novembre 2019

Présents : Joëlle COULEUR ; Vincent HOFFMANN ; Jean-Marc TRONCY ; Monique CARRET ; Jean-Marc DESMONCEAUX ; Isabelle PETIT ; Jean-Baptiste BÉROUJON ; Colette FLÈCHE ; Aymeric CHAMPALE ; Bernadette LABROSSE ; Nicolas DÉAL ; Jean-Marc BASSY

Secrétaire de Séance : Jean-Marc BASSY

Le conseil municipal décide de rajouter à l'ordre du jour une demande de droit de préemption.

Le compte rendu de la séance de conseil municipal du 25 octobre 2019 est approuvé.

Démission d'un adjoint, conseiller municipal et conseiller communautaire : Mme le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Raphaël Codello, 3^{ème} Adjoint dans l'ordre du tableau des Adjointes depuis le 24 janvier 2019, a présenté sa démission de son poste d'Adjoint et de conseiller municipal à Monsieur le Préfet du Rhône. Sa démission a été acceptée en date du 12 novembre 2019 et notifiée à l'intéressé. Mme le Maire remercie Monsieur Codello pour le travail accompli, notamment dans la commission finances.

Détermination du nombre d'adjoints : La démission d'un adjoint est adressée au Préfet (article L. 2122-15 du code général des collectivités territoriales), elle est définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat et effective à compter de la notification à l'intéressé. L'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Deux solutions sont envisageables : supprimer le poste d'adjoint ou remplacer l'adjoint démissionnaire et maintenir à trois le nombre de postes d'adjoints. Mme le Maire propose de ne pas conserver ce poste d'Adjoint au Maire, le temps restant étant trop court pour entrer dans cette fonction. Elle précise également que la charge de travail attribué au 3^{ème} adjoint serait répartie entre les deux adjoints restants. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de supprimer le 3^{ème} poste d'adjoint.

Information conseiller communautaire : Monsieur Raphaël Codello démissionnant également de son mandat de conseiller municipal ne sera pas remplacé par un autre conseiller. Son mandat de conseiller communautaire sera assuré par Madame Monique Carret qui devient titulaire.

BATIMENTS

1 Dégradations sanitaires publics et camping municipal : Mme le Maire informe que les WC publics ont été vandalisés une première fois avec les portes arrachées y compris les huisseries et une deuxième fois avec le lavabo explosé. Sur le site du camping une vitre a été cassée et la porte du cabanon forcée. La commune a porté plainte. En raison de ce manque de respect des installations collectives avec des dégradations qui deviennent récurrentes sur ce lieu, les wc publics seront fermés. Les vitres du local du comité des fêtes ont également été cassées.

2 Ecole - remplacement de la chaudière : le délai étant trop court pour installer la nouvelle chaudière sur les vacances de Noël, les travaux commenceront donc le 1^{er} lundi des vacances d'hiver.

INTERCOMMUNALITE

3 Installation bornes recharge véhicules électriques : La COR a décidé lors du bureau communautaire du 14 novembre dernier de lancer un marché pour la fourniture, la pose et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicule électrique. Le col des Écharmeaux est concerné par l'installation de deux bornes. Monsieur Troncy soulève le problème que ces bornes sont prévues d'être installées sur un point de covoiturage. De ce fait, une voiture branchée pourrait rester toute une journée entière et bloquer l'accès à la borne à d'autres véhicules.

URBANISME

4 Révision du Plan Local d'Urbanisme : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du P.L.U. a été effectuée, à quelle étape de la procédure elle se situe, et présente ledit projet.

Elle explique qu'en application de l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme, doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de PLU et, qu'en application de l'article L. 153-12 à L. 153-16 dudit Code, ledit document doit être « arrêté » par délibération du Conseil Municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L. 132-7 du Code de l'Urbanisme. A cet égard, Madame le Maire rappelle :

Les raisons qui ont conduit la commune à engager la procédure de révision générale du PLU, à savoir :

BULLETIN MUNICIPAL

Tenir compte des évolutions législatives, notamment Grenelle de l'Environnement, la loi pour Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR), la loi d'Avenir de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt (LAAAF),
Intégrer les nouvelles règles d'urbanisme,
Prendre en compte l'actualisation du SCOT,
S'appuyer sur des documents cadastraux actualisés.

Le débat qui s'est tenu au sein du Conseil Municipal, dans sa séance du 12 juillet 2018 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D)

Orientation n°1 : L'ambition générale : rechercher un équilibre entre le développement résidentiel et le maintien des qualités rurales de la commune.

Orientation n°2 : Reconsidérer les perspectives de développement des hameaux et des quartiers périphériques au regard des différentes contraintes.

Orientation n°3 : Valoriser les qualités paysagères et préserver les ressources agricoles et forestières.

Les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise œuvre, à savoir :

La parution d'articles dans le bulletin municipal et dans la presse informant la population de la tenue de réunions d'informations et d'échanges

L'organisation de réunions publiques les 31 mai 2017 et 11 juin 2019,

L'organisation de réunions avec les personnes publiques associées les 7 novembre 2017 et 14 mai 2019,

L'ouverture d'un registre, pendant toute la durée de la procédure, pour recueillir les informations éventuelles du public (registre mis à disposition du public à partir du 14 septembre 2017)

La mise à disposition du public des documents relatifs à l'élaboration du PLU (compte rendu de réunions de travail, présentations projetées lors des réunions).

Monsieur Déal déplore toutes ces nouvelles directives (lois, décret, etc...) qui limite la construction dans les villages. Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (11 pour, 1 abstention) :

De considérer comme favorable le bilan de la concertation présenté

D'arrêter le projet du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération

De soumettre pour avis aux personnes publiques associées, conformément aux dispositions de l'article L. 132-7 du Code de l'Urbanisme, le projet de PLU

5 Drôit de préemption : Le conseil municipal renonce à l'unanimité au droit de préemption concernant la parcelle ZS 302, située Allée de l'Aulne, d'une superficie de 422 m², au prix de 89 650 €.

VOIRIE – EAU

6 Cimetière : Monsieur Champale informe que l'installation signalétique est achevée. Coût de l'opération 4 348,94 € TTC. Des devis seront demandés pour la réfection du portail d'entrée.

7 Cimetière - rédaction d'un règlement : Mme le Maire informe que des personnes extérieures à la commune mais ayant des liens de parenté sur celle-ci font régulièrement la demande pour l'octroi de concessions. En l'état actuel, c'est l'article L2223-3 du CGCT qui fait foi. Celui-ci précise qu'une sépulture dans le cimetière communal est due : aux personnes décédées sur son territoire, quel que soit leur domicile ; aux personnes domiciliées sur son territoire, alors même qu'elles seraient décédées sur une autre commune ; aux personnes non domiciliées sur la commune mais qui ont droit à une sépulture de famille. Il est nécessaire de se positionner sur ce point précis afin de le préciser dans le règlement qui sera établi ensuite en commission. Réflexion en cours.

8 Défense extérieure contre l'incendie : Mme le Maire rappelle l'obligation pour les communes d'assurer la défense extérieure contre l'incendie. Mme le Maire informe que quatre plans d'eau de particuliers peuvent participer à la défense incendie de la commune ainsi que le plan d'eau communal. Pour les particuliers, il est nécessaire d'établir une convention d'utilisation. Monsieur Bassy donne lecture des conventions qui seront signées avec Mme Goux, Monsieur Scampa, Mme et Monsieur Cellier, et Monsieur Melin. Le conseil municipal à l'unanimité approuve ces conventions et autorise Mme le Maire à les signer.

9 Impasse Buissonnière : les habitants nous ont alertés à propos de la vitesse excessive au croisement de l'impasse. Nous sommes en attente de leur courrier.

10 Acquisition d'une lame à neige : une lame pour le déneigement à monter sur le microtracteur Iseki a été validée lors du dernier conseil municipal. L'entreprise Laro s'étant éloignée géographiquement, il serait préférable de la commander chez Cognard à Chauffailles. Devis proposé de 1 890 € TT (pour rappel le devis précédent s'élevait à 2 689,20 € TTC). Le conseil municipal approuve ce nouveau devis.

PERSONNEL

11 Recrutement des agents recenseurs : Mme le Maire rappelle l'organisation des opérations de recensement qui se dérouleront du 16 janvier au 15 février 2020. Il est nécessaire de finaliser le recrutement de trois agents recenseurs. Les personnes recrutées auront le statut de vacataire. La vacance s'étend sur la période du 6 janvier au 29 février 2020. La période de recensement est précédée de 2 jours de formation et d'une tournée de reconnaissance. La mission consistera à distribuer, collecter, classer, numéroter les questionnaires sous la responsabilité du coordonnateur tout en se conformant aux instructions de l'INSEE.

Il est prévu pour notre commune une dotation forfaitaire de 2180 € (2 578 € en 2015) qui couvrira, en partie seulement, les charges afférentes au recensement.

Le coordonnateur communal a été désigné lors du conseil du 14 juin 2019, il s'agit de notre secrétaire de mairie Madame Lucile Montillet, sa suppléante est Madame Christelle Lespinasse adjoint administratif. Mme le Maire propose de fixer la rémunération des agents recenseurs de la manière suivante :

	Recensement 2020
Feuille de logements, par logement	0,80 €
Bulletin individuel, par habitant	2 €
Séance de formation, (deux séances)	35 € la séance
Forfait frais de déplacement	100 €
Tournée de reconnaissance + relevé des adresses	30 €

BULLETIN MUNICIPAL

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2020. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à recruter trois agents recenseurs et de les rémunérer comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

ÉCOLE – SPORTS – LOISIRS

12 Cantine scolaire : Le 21 novembre dernier la commission école a testé avec les enfants sur le temps du restaurant scolaire les jeux ludiques sur le règlement préparé par celle-ci. Mme Petit présente le tableau qui sera installé au sein de la cantine.

Un exercice d'évacuation a été réalisé en septembre. Un protocole va être mis en place pour l'évacuation du restaurant scolaire. Lecture de celui-ci par Monsieur Bassy. Le point de rassemblement, actuellement trop proche de la cantine, sera revu lors de la visite de sécurité du 5 décembre prochain.

13 Festival des Trois Vallées : Mme le Maire informe que le festival des trois vallées aura lieu sur notre commune les 3, 4 et 5 juillet 2020. Lors du conseil du 14 juin 2019, nous avons dit qu'il ne pourrait se dérouler dans de bonnes conditions que si la commune s'engageait financièrement comme en 2012. Ayant rencontré les deux présidents, il s'avère que l'organisation sera différente et ne nécessitera pas un grand chapiteau, très onéreux, comme il était prévu. Le festival se déroulerait autour du plan d'eau. Mme le Maire donne lecture du programme. Monsieur Champale souhaite que l'association de musique se renseigne sur les modalités de sécurité lors du déroulement d'une manifestation autour d'un plan d'eau.

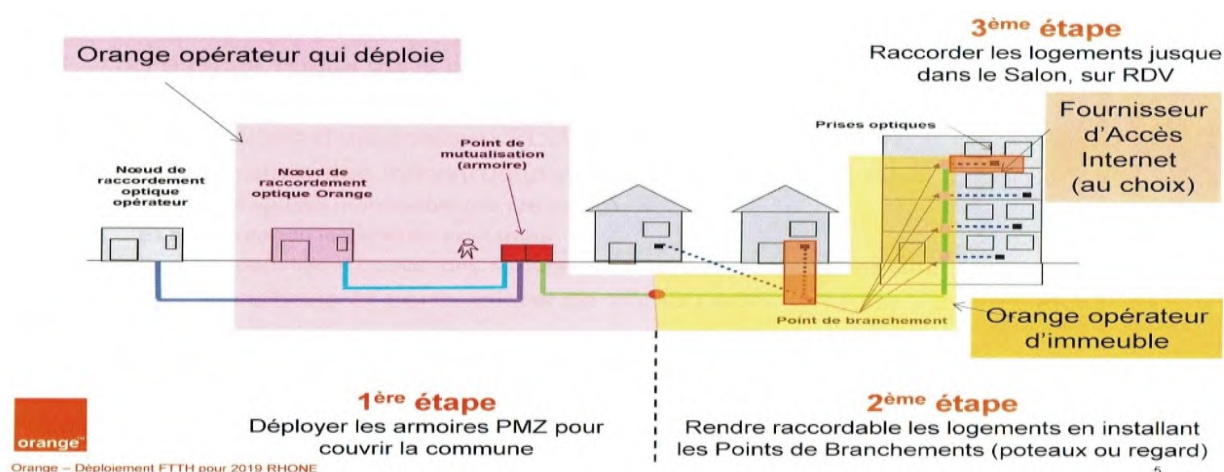
Il s'agit pour la commune : d'autoriser le changement de lieu et de décider comment participerait la commune. Difficile de se prononcer sur le lieu : sécurité autour du plan d'eau, plan de repli si pluie, etc... Le conseil municipal, à l'unanimité (Monsieur Béroujon ne prend pas part au vote étant membre de l'association) décide que la commune participerait à hauteur de 6 500 € pour le festival.

LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE

La fibre optique FTTH (Fiber To The Home) c'est-à-dire Fibre optique jusqu'au domicile permet un accès à Internet à très haut débit.

Orange a mandaté la société SPIE pour déployer la fibre sur 165 communes du Rhône.

Le déploiement du réseau FTTH se fait en 3 étapes.



Pour notre commune, en ce début d'année, 3 armoires sont déjà installées. La 2^{ème} étape est en cours de réalisation. Le raccordement des logements se fera pendant cette année 2020.

Pour suivre le déploiement FTTH, se rendre sur le site <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-> et saisir son adresse : **le numéro d'habitation doit être installé pour le raccordement du logement**

ÉCOLE PUBLIQUE 04 74 03 70 66

Cette année se déroule sous les couleurs du cirque.

La compagnie Event nous fera l'honneur de nous présenter son spectacle dans notre commune.

Vendredi 13 décembre, l'ensemble des élèves de l'école a travaillé sur l'écriture de saynètes en lien avec le cirque. Chaque tranche d'âge a coopéré pour cette activité riche en échanges.



Afin de bien démarrer l'année, les élèves de maternelle ont réalisé deux succulentes galettes et se joignent à l'ensemble de l'école pour vous souhaiter une **BONNE ANNÉE 2020** !

BULLETIN MUNICIPAL



En 2020, le Col des Echarmeaux accueille un géo-événement de l'UNESCO Global Geopark Beaujolais !



En 2018, le territoire du Beaujolais a été reconnu **UNESCO Global Geopark** pour son patrimoine géologique remarquable et tout ce que cela engendre et a engendré à travers l'histoire (agriculture, culture, patrimoine, économie, ...). Le Beaujolais intègre ainsi le réseau mondial des Geoparks : 140 territoires dans 38 pays à travers le monde. Ce label « **UNESCO Global Geopark** » fournit une visibilité internationale incomparable et contribue évidemment au développement touristique du territoire.

Chaque année, le Geopark lance un appel à candidature auprès des acteurs locaux pour organiser des « **géo-événements** », qui sont ensuite largement relayés par les offices de tourisme locaux et la structure Geopark (et donc bien au-delà de nos frontières, aussi).

Cette année, les Amis Guides en Terre Beaujolaise (qui proposent des balades commentées sur le territoire), Haute Vallée d'Azergues Initiatives (qui est partie prenante de la Pause Gourmande et du marché de Noël du Beaujolais Vert à Lamure), le Comité pour le développement du Col des Echarmeaux (qui regroupe les acteurs locaux du commerce et du tourisme), le Comité Pédestre de Poule et la COR vont s'associer pour monter un dossier pour que le Col soit le théâtre d'un de ces événements qui doit mettre en valeur la richesse géologique du territoire. Ça s'appellera : « **Beaujolais Vert, Le Col des Echarmeaux : A pied, à cheval, à vélo vers des sites du Geopark** ».



A partir du Col, les dimanches 2 Août et 13 Septembre, nous proposerons une explication du paysage, des animations autour de la ligne de partage des eaux, des départs de randos avec des poneys (accompagnés), des vélos électriques, des cartes de circuits vers les sites remarquables (les géo-sites) des alentours : La Roche d'Ajoux, la zone humide des Monneries, le St Rigaud, le Tourvéon, Tout au long des circuits, aux étapes, l'équipe fournira une vue commentée des paysages, de leur particularité, de leur histoire, ... puis retour avec dégustation de productions locales.



Cet événement sera l'occasion de parcourir nos sentiers, de comprendre ce qui fait la richesse de notre pays et de promouvoir le Col des Echarmeaux en tant que site touristique incontournable.

Plus d'infos à venir via affichage, internet, ...

N'hésitez pas à nous contacter et nous rejoindre. Caroline Goux / Bertrand Fimbel 06.24.02.45.01

Dans tous les cas, réservez les dates pour profiter de cette occasion.

PS : et prenez le temps de visiter le site Geopark : <https://www.geopark-beaujolais.com/>



ÉCOLE SAINT-MARTIN

Un arbre de Noël réussi

Les élèves de l'école Saint Martin préparaient depuis la rentrée leur traditionnel arbre de Noël. Cette année encore, les enfants ont réalisé une prestation de qualité devant les nombreux spectateurs venus les admirer.

Nous remercions d'ailleurs la mairie d'avoir noué un partenariat avec le CCAB, ce qui nous a permis de bénéficier d'une intervenante théâtre pour ce projet.

Le spectacle fut suivi d'un repas partagé par de nombreux convives que nous remercions de leur soutien et de leur présence. Enfin, nous souhaitons à tous une belle et heureuse année 2020.

LES GENÊTS D'OR

Chaque année, cette ancienne association perd plusieurs de ses fidèles adhérents : décès, maladie... Le renouvellement devient problématique et pourtant sa survie en dépend.

La mise en sommeil ou la dissolution. Pourquoi pas ?

Ce serait regrettable, c'est pour cela que les membres du bureau avec l'encouragement des adhérents, nous avons décidé de repartir pour l'année 2020.

Petite modification dans la programmation des après-midi de réunion : au lieu de tous les mercredis de chaque mois, nous nous retrouverons les 1^{er} et 3^{ème} mercredis à 14 h salle municipale, pour nos après-midi de jeux et de rencontre dans la convivialité indispensable pour profiter et entretenir des liens amicaux avec les anciens et nouveaux retraités, nombreux sur notre commune.

Pour contact et renseignements : 04 74 03 68 44 ou se présenter à la salle les 1^{er} et 3^{ème} mercredis.

BULLETIN MUNICIPAL

LE RÉVEIL DE LA MONTAGNE

C'était l'hiver et la trêve pour le RMP après le concert de la Ste Cécile que vous avez été nombreux à venir écouter.

Nous avons été fiers de vous présenter nos nouveaux arrivants (Lily, Elisa et Didier) et le résultat de nos multiples répétitions.

Votre présence et vos applaudissements ont récompensé nos efforts.

Notre planning de défilés en 2020 nous amène aux Mousselines de Tarare, fin Juin, que toute fanfare digne de ce nom ne peut pas refuser ! Nous avons cependant volontairement refusé un certain nombre de demandes pour nous concentrer sur notre évènement majeur à venir puisque ...

... **c'est parti pour le Festivallées !**



Nous avons présenté les grandes lignes du déroulement du week-end des 3, 4 et 5 Juillet prochains lors des vœux du Maire début Janvier. A ce jour, nous prévoyons :

Le vendredi : Soirée d'ouverture

Le samedi fin d'après midi : Apéritif animé par **quelques formations musicales locales**, puis repas spectacle avec le groupe **TODA** que nous connaissons déjà de la fête de la musique 2019 (ambiance assurée)

Le dimanche matin : Hommage à André Patay et vin d'honneur sur la place de l'église, accompagné par **Les Chaussures Blanches** (groupe du Beaujolais),

Le dimanche après midi et soirée : Concert/animation par **les 8 sociétés du groupement** et le groupe invité (**Les Chaussures Blanches**) puis repas dansant pour finir le week end.

Une douzaine de commissions sont créées (infrastructure, repas, buvette, déco, communication, environnement...). Tout n'est pas encore décidé. Les idées vont bon train :

lieux du concert : sur la plateforme ? au plan d'eau ? sur la place ?

décorations : généralisée ? sur la place ? ...

Le soleil est réservé aussi.

Les musiciens sont motivés à fond et comptent bien vous retrouver pour préparer et dérouler tout ça : Soirée déco, montages (et démontages), parking, buvettes, restauration, nettoyage, sécurité La liste n'est pas exhaustive mais nous savons déjà que vous trouverez une place pour contribuer au succès de cet évènement exceptionnel pour la vie du village. N'hésitez pas, faites vous connaître en tant que bénévole auprès de **Christel 06.30.67.29.85** ou **Cédric 06.38.65.52.14** pour partager de grands moments !

Pour plus de renseignements : Harmony 06.13.39.62.31 et Eric 06.42.45.82.97 et le mail du RMP : reveildelamontagnepoule@gmail.com. A très bientôt.

SAPEURS-POMPIERS

Les sapeurs-pompiers du casernement de Poule Chénelette vous proposent le bilan de leur année 2019.

Au niveau opérationnel, nous avons une année très active comptabilisant au total 250 interventions dont 80 % de secours à personne, 10% d'incendie et 10 % d'opérations diverses. Ces opérations regroupant les nombreuses chutes d'arbres dues au phénomène météorologique exceptionnel de cet été ainsi que des sorties liées aux balisages ou à des inondations.

Concernant le recrutement nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle recrue au sein du casernement, Marion Curtil infirmière de métier, nouvelle résidente sur la commune depuis cette année. Bienvenue à elle.

Par ailleurs notre centre a été appelé pour renforcer les dispositifs de sécurité de la fête des lumières le week-end du 8 décembre ainsi que pour les festivités du nouvel an 2020 à Lyon.

Du côté de la section des jeunes sapeurs-pompiers nous avons eu le plaisir d'accueillir le 9 novembre 2019 le cross d'entraînement départemental sur la commune de Propières avec 1000 participants regroupant les catégories de tous âges. Nous remercions les coureurs ainsi que les nombreux volontaires ayant participé au bon déroulement de cette journée. .

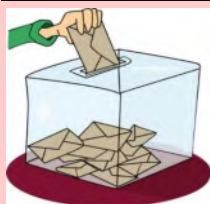
Nous souhaitons mettre à l'honneur l'Adjudant-chef Alain Ray qui après 36 années de service au sein de notre centre « raccroche les bottes ». Nous tenons à le remercier pour toute son œuvre et son dévouement auprès des jeunes recrues et de la population de notre village.

L'ensemble du corps vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2020.

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES

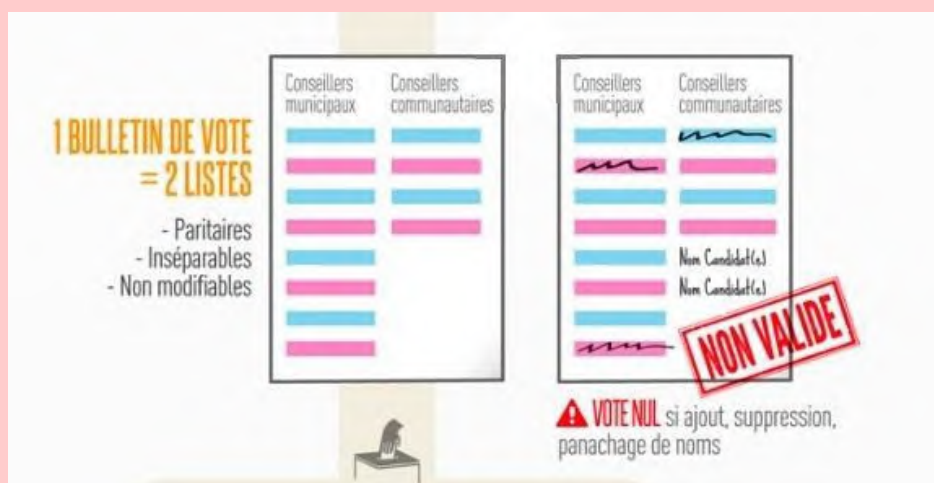
LES 15 ET 22 MARS 2020

JE VOTE dans une commune de + 1 000 habitants :



Sur le même bulletin de vote figurent les candidats au conseil municipal et, parmi eux, ceux qui souhaitent aussi siéger au conseil communautaire.

Le bulletin de vote comporte 2 LISTES PARITAIRES (hommes/femmes) :



Vous êtes absent le jour des élections ? la procuration vous permet de vous faire représenter par un autre électeur. Faites votre procuration le plus tôt possible, auprès d'une brigade de gendarmerie, ou commissariat de police. A qui pouvez-vous la donner ? la personne doit être inscrite sur les listes électorales de la même commune.

Pour voter, vous devez prouver votre identité avec la présentation d'un document officiel. Carte nationale d'identité et Passeport (valides ou périmés depuis moins de 5 ans), Carte vitale avec photographie, Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie, Permis de conduire (en cours de validité), Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, etc..... (voir liste complète des pièces admises sur le site du servicepublic.fr)